



Déclaration des gains de cashback

Par FredCASH

Bonjour,
Doit-on déclarer des gains de cashback, et si oui, à partir de quel montant ? J'arrive à quelques centaines d'euros par an.
S'agissant de remboursements sur des achats, je me pose la question au niveau légalité et fiscalité.
Merci à vous.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Non, ce sont des offres promotionnelles, pas des revenus.

Par FredCASH

Merci